Vos régimes d'impositions fiscaux en cas d'activité BIC (Bénéfices Industriels et commerciaux) sont :

- Régime micro BIC : Régime d'imposition des entreprises
individuelles quand le chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excède pas :
\* 80 300 euros pour les ventes ou les prestations, d'hébergement ;
\* 32 100 euros pour les prestations de services.
Ce régime est applicable exclusivement aux entreprises individuelles.
Le bénéfice est calculé par l’application sur le montant déclaré d’un abattement représentatif de frais de 71 % (ventes)
ou 50 % (prestations de services) de votre chiffre d'affaires

- Régime réel simplifié : Régime d'imposition de plein droit quand le chiffre d'affaires hors taxes annuel est compris entre :
\* 80 300 euros et 766 000 euros pour les ventes et prestations d'hébergement ;
\* 32 100 euros et 231 000 euros pour les prestations de services

- Régime réel normal : C’est le régime d’imposition de plein droit des entreprises dont le chiffre d’affaires hors taxes annuel est supérieur à :
\* 766 000 euros pour les ventes et les prestations d’hébergement ;
\* 231 000 euros pour les prestations de services .